

— Séance du 10 avril 2024 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Gérald BRÉZIN.

Absents avec pouvoir : Lysiane CAPON à Claudine LEQUIEN, Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT.

Absent non excusé : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Pendant la signature du registre, Monsieur le Maire fait part d'informations aux conseillers :

- Encouragements à l'ASP qui joue en ce moment un match de coupe de la Somme contre le club de Roye largement favori.

- Ce matin, avec l'entreprise F. DELORY, la cour de la salle de chanoines a été recouverte d'enrobés noirs, environ 8 tonnes : à nouveau beau boulot des employés communaux.

- Il faudra prévoir l'organisation d'une cérémonie pour les 80 ans de la Libération de Picquigny (dimanche 1er septembre 1944-2024).

Remplacement d'un actionnaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Nicolas NOEL souhaite quitter la Grande Hutte. Monsieur Christopher DESSON qui habite au 47, rue Jean Catelas à la Chaussée-Tirancourt souhaite reprendre sa place. La contribution annuelle est de 450 €/an avec un acompte de 150 € au 15/06/2024. Le conseil municipal accepte le choix de Monsieur DESSON.

Délibération subvention préau

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention à l'agence nationale du sport concernant le préau et ses possibilités de faire du sport.

- Montant HT du projet : 178 666,39 €
- Montant subvention 80 % : 142 933,11 €
- Reste à charge : 35 733,28 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

Délibération caution appel d'offre

Monsieur le Maire fait part de la demande du SGC de Doullens concernant la caution de la société LEBRAS Frères (suite au retrait du dossier d'appel d'offre de la toiture de la sacristie).

Il s'agit de prendre une délibération afin de la conserver et d'ouvrir les crédits nécessaires.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette demande et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

Délibération amortissements FDE80

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux d'enfouissement de réseaux par la FDE 80, il convient de délibérer sur une durée d'amortissement de ces travaux. Le montant total s'élève à 155 842,46 €. Monsieur le Maire propose une durée de 15 ans et le montant annuel serait de 10 389,40 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord avec cette proposition de tableau d'amortissement.

Renouvellement de bail à Camille ALLART

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le bail de Madame Camille ALLART arrive à échéance le 31/05/24. Monsieur le Maire

propose son renouvellement pour 3 ans soit du 01/06/2024 au 31/05/2027 pour un montant mensuel de 360 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Dématérialisation des actes avec la préfecture

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de continuer à dématérialiser notamment l'envoi des actes avec la préfecture. Il faut donc signer une convention et acheter une clé de RGS pour la signature électronique.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir les formalités et signer les documents.

Provisions pour les créances douteuses

Suite au mail du SGC de Doullens concernant les provisions pour les créances douteuses, il convient de prendre une délibération en ce sens :

- chapitre 78 article 781 pour 730 €
- chapitre 65 article 6541 pour 66,93 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les provisions pour les créances.

Fiscalité directe locale : vote des taux

À l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2023 soit :

- taxe d'habitation : 19,24 %
- foncier bâti : 49,23 %
- foncier non bâti : 29,93 %

permettant d'obtenir un produit fiscal de 459 334,00 €.

Budget primitif 2024

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 400 267,62 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement : 457 036,51 € en dépenses et recettes

Communications diverses

- Monsieur le Maire annonce l'abandon de la vente du terrain puisque Monsieur et Madame Dault et Monsieur et Madame Basset-Houbron ont choisi d'acheter pour moitié chacun le dit-terrain.
- M. DELVILLE : les travaux de revêtement du tour du bois de la vigne par le SIVU seront réalisés cette année ; il y a un problème de le surpresseur au château d'eau qui alimente la résidence la Garenne, Véolia doit procéder au remplacement.
- M. CARPENTIER : suite à l'arrêt des candélabres la nuit, il souhaite savoir si de réelles économies ont été faites, ce à quoi Monsieur le Maire répond, oui à hauteur de 1 000 €.
- M. BRÉZIN évoque le club de pétanque et sa difficulté à recruter un nouveau président.
- Mme VAAST informe de la réunion de SISCO qui s'est déroulée la semaine dernière.
- Monsieur le Maire annonce que la première semaine des vacances scolaires, une nouvelle clôture entre le logement communal et l'école sera refaite, pour un montant de 1 300 € TTC.
- Le samedi 8 juin il y aura une fête dans le marais pour l'inauguration de l'espace sportif à la catiche. Puis le dimanche 9 avec la réderie et les élections européennes.